

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 03 FEVRIER 2025 à 19H30

PROCES-VERBAL

Présents : Ludwig MONTAGNE, Maire ; Conception JUNIQUE, Jean-Claude MANGANO, Christian ROUCHON, Christelle PAPIN, Noël GREVE Adjoints ; Carine BOISSY, Florian CHANAL, Daniel FALCIN, Marike GRALER, Sandra LADREIT, Josiane POMMARET, Auriane ROUBI.

Absents excusés : Frédéric GIFFON donne pouvoir à Noël GREVE, Annick DELANOË donne pouvoir à Christelle PAPIN, Alain BAYLE donne pouvoir à Christian ROUCHON, Maxime BLACHON, Romain BOITEL, Cathy REYNAUD.

Président de séance : Ludwig MONTAGNE, Maire

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATIONS

SUBVENTION 2025 AU CCAS

Considérant que le budget du CCAS est composé en majeure partie d'une subvention communale,
Considérant que le CCAS doit faire face à de nombreuses dépenses (repas des seniors, aides d'urgence, bons alimentaires...),

Il convient de verser au CCAS la subvention qui lui permettra de couvrir ses dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de verser une subvention d'un montant de 6 000 € au CCAS de Saint-Barthélemy de Vals et d'inscrire cette dépense au budget communal 2025.

SUBVENTION 2025 A LA BIBLIOTHEQUE DE LA FONTAINE

Considérant que la bibliothèque relève d'une compétence communale, il convient de verser à l'association une subvention qui lui permettra de couvrir ses dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention d'un montant de 952 € à la bibliothèque de la Fontaine et d'inscrire cette dépense au budget communal 2025.

Electrification – Renforcement du réseau BT à partir du poste CROS DE MINES par mutation de 50 à 160 kva – Dossier n°262950091AER

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes:

Opération : Electrification Renforcement du réseau BT à partir du poste CROS DE MINES

Dépense prévisionnelle HT 5 007,96 €

dont frais de gestion : 238,47 €

Plan de financement prévisionnel:

Financements mobilisés par le SDED : 5 007,96 €

Participation communale : Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS et le plan de financement ci-dessus détaillé.

ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARTIE DES PARCELLES CADASTREES ZN 129, C 1010 ET C1124 EN TOTALITE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Sous réserve que les propriétaires des parcelles cadastrées ZN 129, C 1010 et C 1124, soient d'accord sur le principe de céder à l'euro symbolique, une surface d'emprise de 316 m² de la parcelle ZN 129, une surface d'emprise de 46 m² de la parcelle C 1010 et la parcelle C 1124 en totalité de 447 m² à la Commune pour régularisation de la voirie communale existante,

Considérant l'intérêt pour la commune d'acquérir ces parcelles afin de réaliser des aménagements qui participent à la desserte et la sécurité des riverains,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'acquisition de cette surface d'emprise de 316 m² sur la parcelle cadastrée ZN 129, de 46 m² sur la parcelle C 1010 et la parcelle C 1124 en totalité de 447 m² à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition de :

- 316 m² de la parcelle cadastrée ZN 129

- 46 m² de la parcelle cadastrée C 1010

- la parcelle cadastrée C 1124 de 447 m²

aux propriétaires concernés à l'euro symbolique.

Un document d'arpentage sera sollicité pour la division des parcelles ZN 129 et C 1010

Les frais notariés afférents à cette affaire seront à la charge de la commune.

AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATIONS

Lors de cette séance, d'autres sujets ont été abordés :

- Le début des travaux des 5 logements locatifs DAH au Jardin de Léna
- L'installation du radar pédagogique
- La végétalisation de l'allée des Sables

- La fibre : Réunion publique prévue le 11/03/2025 à 18h
- L'installation du cabinet infirmier au 1^{er} étage de la mairie
- Les fêtes et manifestations du mois de février 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Les Conseillers Municipaux

Le Maire,

Ludwig MONTAGNE